

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 49 (1920)

**Heft:** 14

**Vorwort:** Innovation

**Autor:** Loup, Robert

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN

## PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

---

Abonnement pour la Suisse : 4 fr. ; par la poste : 20 ct. en plus. — Pour l'étranger : 5 fr. —  
Le numéro : 25 ct. — Annonces : 40 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

---

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. le Dr Julien Favre, professeur à l'École normale, Hauterive-Posieux. Les articles à insérer dans le N° du 1<sup>er</sup> doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent, et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois. Les travaux de la Partie pratique doivent être adressés à M. Firmin Barbey, inspecteur scolaire, à Fribourg.

Pour les annonces, écrire à M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.

*Le Bulletin pédagogique* paraît le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où il ne paraît qu'une fois.

---

**SOMMAIRE.** — Innovation. — Billet de l'instituteur. — La mémoire. — Partie pratique. — Echos de la presse. — Bibliographie. — Chronique scolaire. — Avis.

---

### Innovation

---

Dans une commune de notre canton, l'année passée, la Commission scolaire, ensuite des changements opérés dans le corps enseignant de l'endroit, avait à résoudre le problème épineux : permuter les trois classes existantes (cours supérieur et cours moyen des garçons, cours supérieur et cours moyen des filles, cours inférieur mixte) en deux classes, de telle façon que chacune d'elles ne comprenne que deux cours : cela en vue de marcher avec le progrès.

On convoqua M. l'Inspecteur qui, devant la Commission, sut faire prévaloir son avis, et le système suivant fut adopté à titre d'essai : deux classes, cours supérieur des garçons avec cours moyen mixte, cours supérieur des filles avec cours inférieur mixte.

Cette innovation, qui semble concilier parfaitement les intérêts pécuniaires des communes avec les désirs du corps enseignant, n'a point encore fait ses preuves, n'étant qu'à sa première année : il

lui faut plus d'une fois douze mois pour oser dire : Je suis le progrès ; et, pour la discuter dans ses moindres détails, ma plume est bien trop novice et mon expérience trop restreinte : cependant, sans vouloir imposer à personne ma manière de penser, je puis essayer d'analyser sommairement le pour et le contre de la question.

Le seul avantage réel du système est, sans tenir compte du point de vue argent, l'allègement de la tâche du maître, car nul ne contestera qu'il est plus aisé d'enseigner à deux cours qu'à trois ou même quatre. Le fardeau de l'instituteur perd donc un peu de son poids, et, ce qui surtout a de l'importance, son labeur devient plus efficace, la discipline plus facile, et partant ses élèves plus appliqués et plus avancés.

Les inconvénients les plus manifestes se nombrent, me semble-t-il, à deux. Le premier a trait au changement de maître durant la scolarité de l'élève, et par suite au changement de méthodes. Tant qu'instituteur et institutrice emploient les mêmes procédés dans leur enseignement et que l'un et l'autre sont de presque égale valeur pédagogique pratique, tout va bien et le nouveau système n'a point de défectueux revers. Mais il est rare de rencontrer de telles coïncidences dans le même corps enseignant d'un même village. Pour parler avec la réalité, je suppose que nos maîtres soient doués de talents différents et enseignent de manières différentes. Les élèves passant d'un cours à un autre auraient à souffrir de ces différences, et le maître capable à supporter les médiocrités de son collègue dans les enfants qui sortent de sa classe.

Pour le deuxième inconvénient, d'aucuns prétendent, je me fais ici l'interprète de quelques juges de la question, qu'il est dangereux de laisser, dans une même salle, près les uns des autres, filles et garçons du cours moyen. Je suis trop peu compétent pour trancher en pareille matière et laisse à MM. les lecteurs le soin de juger par eux-mêmes du poids de ce désavantage.

Somme toute, l'innovation, en principe, est un vrai pas vers le progrès, et, en pratique, soulève à juste titre force discussions. Le pour semble cependant plus lourd sur la balance, et j'aime à espérer que l'époque n'est pas éloignée où le corps enseignant aura sa tâche allégée en ce sens. L'innovation est à étudier sérieusement, et puissions-nous en retirer le plus grand profit, jusqu'au jour où nos autorités villageoises, comprenant mieux que nos enfants sont des majestés, tendront vers l'idéal : un seul cours, un seul maître.

LOUP ROBERT.

